

DEPARTEMENT de l'ALLIER

7

COMMUNE de

BAYET

Version 20 février
2014
Modifié octobre 2014



SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Les Emplacements Réservés

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal du 11 février 2011

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du 26 juin 2015

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Les emplacements réservés dans les PLU servent à la réalisation de projets d'équipements et d'espaces verts.

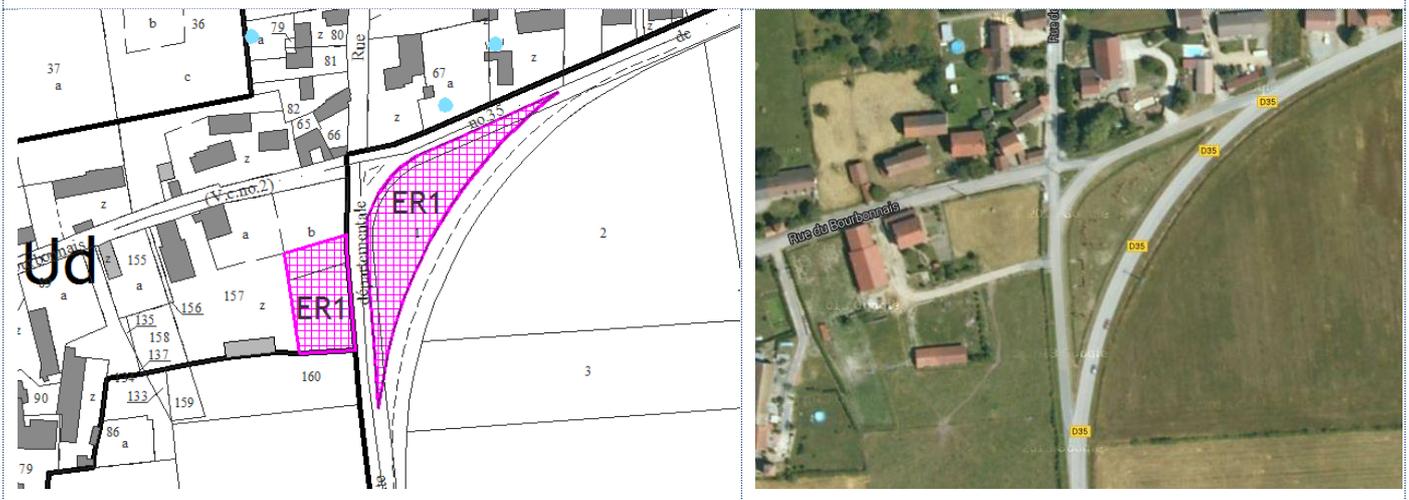
2 Emplacements Réservés sont définis.

ER 1 : NERIGNET

Parcelle 157b et z, et parcelle 1. Surface totale : 3600m² environ (1200m² et 2400m² environ).

Objectif : Il s'agit de réaliser des aménagements paysagers et sécuritaires sur un délaissé routier (parcelle 1), en entrée du village de Nerignet.

La parcelle 157b-z pourrait accueillir des stationnements pour véhicules lourds. Cet espace à proximité des voies de communication, constitue un emplacement stratégique, qui réduirait d'autant les nuisances générées par les pods lourds, dans le village.



ER 2 : Le Bourg de BAYET

Parcelle 17 z et b partiellement. Surface : 2330m² environ.

Objectif : Cet espace situé contre le cimetière et en sortie du bourg de BAYET pourrait compléter les besoins des équipements communaux. Cet espace serait à usage de stationnements, mais également pour le dépôt de matériaux publics.

